



Tabac

N° 04
13/06/2018



Animateur filière

Alexandra Labache
FREDON Aquitaine
a.labache@fredon-aquitaine.org

Kadidiatou KANE
ARVALIS
K.KANE@arvalisinstitutduvegetal.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Grand Sud-Ouest Tabac
N° 4 du 13/06/2018 »*



Bulletin disponible sur les sites : bsv.na.chambagri.fr www.mp.chambagri.fr
et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le **Bulletin de votre choix GRATUITEMENT** :

Aquitaine : Formulaire d'abonnement au BSV
Midi-Pyrénées : www.bsv.mp.chambagri.fr

Ce qu'il faut retenir

Stade de la culture

- **Stade** : reprise, plantation plus 15 jours en moyenne.

Observations parasitaires

Maladies

- **Botrytis** : quelques parcelles touchées avec des dégâts faibles à modérés mais les conditions climatiques favorisent son développement.
- **Olpidium** : présence signalée mais limitée à quelques secteurs.
- **Virose** : symptômes repérés sur une parcelle de référence.
- **Mildiou** : premiers symptômes repérés. Risque de développement dans les prochaines semaines.

Ravageurs

- **Limaces** : dégâts sur plusieurs parcelles parfois importants.
- **Pucerons** : présence observée sur quelques secteurs.
- **Noctuelles terricoles** : intensification de l'activité mais dégâts faibles et seuil de risque non dépassé.
- **Taupins** : présence observée sur plusieurs parcelles mais dégâts faibles et secteur limité.
- **Corbeaux** : attaques recensées sur une parcelle.

Adventices

Levées d'adventices importantes suite aux conditions météorologiques.

Autres informations

- **Auxiliaires** : apparition de coccinelles et de chrysopes.
- **Conditions météorologiques.**

Stade de la culture

• Parcelles de référence

La grande majorité des parcelles de référence sont au stade reprise, plantation plus 15 jours.

Les parcelles ayant atteints ce stade sont ceux de :

- Amuré (79)
- Aussevielle (64)
- Fajoles (46)
- Puch d'Agenais (47)
- Loupiac de la Réole (33)
- Saint Palais de Phiolin (17)
- Cuzorn (47)

Les parcelles de La Fouillade (12), de Saint Pierre d'Eyraud (24) et de Saint-Ignat (63) sont, quant à elles, sont au stade chou.

De façon générale, le printemps 2018 a été fortement pluvieux sur l'ensemble des secteurs mais des pluies abondantes ont été signalées notamment sur les parcelles de Masseube (32), Saint Palais de Phiolin (17), Saint Pierre d'Eyraud (24), Puch d'Agenais (47) et Loupiac de la Réole (33). Les fortes pluies ont toutefois épargné la parcelle de Cuzorn (47).

Les parcelles d'Amuré (79) et de Cuzorn (47) ont très bien repris suite aux conditions humides et chaudes.

La plupart des parcelles de référence sont saines et en bon état, à l'exception des celles d'Amuré (79, Virginie) et d'Aussevielle (64, Burley) qui présentent du botrytis.

• Semis de référence

Les semis de Masseube (32) sont au stade prêt à planter. Cette dernière n'a pas pu être implantée suite aux conditions climatiques du printemps. Les plantations sont envisagées, au mieux, vers le 15 juin.

• Parcelle tour de plaine

Pour les tours de plaine, les parcelles sont, en moyenne, au stade reprise plus 15 jours.

Ce stade est observé sur les parcelles des zones de :

- Bergerac (24)
- Saussens (31)
- Saintes (17)
- Horsarrieu (40)
- Campuzan (65)
- Vivonne (86)
- Sarlat la Canéda (24)
- Saint Sylvestre sur Lot (47)
- Senestis (47)
- Saussens (31)

Les parcelles des zones de Thuret (63), Souillac (46) et La Fouillade (12) sont au stade chou.

• Semis tour de plaine

Les semis des zones de Tartas (40), Charre (64) et Pujo (65) sont au stade « Prêt à planter ».

En raison des conditions climatiques pluvieuses, les plantations ont pris du retard et n'ont pas pu être terminées dans plusieurs secteurs.

L'avancement des plantations est le suivant :

- Saussens (31), environ 30% de la superficie reste à planter ;
- Charre (64), zones plantées à 98% ;
- Bergerac (24), 88 % des surfaces sont plantées ;
- Saintes (17), 2 % de la superficie reste à planter ;
- Horsarrieu (40), zones plantées à 75%
- Campuzan (65), zones plantées à 82% ;
- Saint Sylvestre su Lot (47), 15% de la superficie reste à planter.

Dans le département du Lot, dans le secteur de Souillac (46), les plantations sont terminées et les tabacs plantés tôt ont bien repris.

Observations parasitaires

Les observations ont été réalisées sur une surface d'environ 1215 ha.

Maladies

• Botrytis

Tour de plaine :

Des traces de Botrytis sont repérées dans les zones de Saussens (31) sur 5 ha, de Pujo (65) sur 3 ha, de Vivonne (86) sur 45 ha et de La Fouillade (12) sur 3 ha.

Quelques dégâts, inférieurs à 20 %, sont également observés sur les parcelles des secteurs de Thuret (63) sur 2 ha et de Tartas (40) sur 18 ha.

Sur la zone de Vivonne (86), le botrytis se développe suite aux conditions humides.

Parcelle de référence :

En ce qui concerne les parcelles de référence, seuls les parcelles d'Amuré (79) et d'Aussevielle (64) sont malades et présentent du botrytis.

Evaluation du risque :

La plupart des semis a été plantée. La plantation est un stade d'observation du botrytis sur plants. Lors de la plantation, veillez à éliminer les plants atteints de botrytis pour éviter les risques de développement au champ.

Conditions favorables au développement du champignon :

- Humidité relative avoisinant 95% ;
- Températures comprises entre 17°C et 23°C ;
- Périodes pluvieuses.

Mesures prophylactiques contre le botrytis au champ :

- Si des chancre au collet sont observés au pied des plantes, la réalisation d'un buttage est possible pour favoriser la formation de racines secondaires ;
- Les irrigations en cours de matinée ou début d'après-midi sont préférables, jamais le soir, afin de permettre aux plantes de sécher avant la nuit.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Botrytis.pdf

• Brûlure racinaire *Olpidium brassicae*

Des plants restants en pépinières présentent des traces de brûlures racinaires. Il s'agit des parcelles, en tour de plaine, des secteurs de Pujo (65) et de La Fouillade (12).

Les parcelles du secteur de Pujo présentent de nombreux dégâts bien répartis (> 20%) sur 3 ha. Sur les parcelles de La Fouillade (12), seules des traces ont été signalées sur 1 ha.

Les dégâts recensés sont moins importants que ceux observés lors du dernier BSV.

Evaluation du risque :

Les plants sont prêts à être plantés ou déjà plantés. La plantation n'est pas à un stade à risque pour le développement du champignon.

Mesures prophylactiques contre l'olpidium :

- Eliminer les plantes fortement attaquées ;
- Faire une oxygénation du milieu ;
- Réajuster les niveaux d'eau dans les semi-flottants au fur et à mesure des pertes par évaporation.



Plants atteints d'Olpidium

Photo : P. Charbonnier – Tabac Garonne Adour

Plus d'information sur le lien suivant :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Olpidium.pdf

• Viroses

Des symptômes de virose ont été signalés sur la parcelle de référence de Saint Ignat (63). Ces attaques restent cependant limitées car elles sont inférieures à 5%

Plus d'information sur le lien suivant :

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Viroses.pdf

• Sclérotinia

Des traces de sclérotinia ont été repérées sur les parcelles, en tour de plaine, des secteurs de Vivonne (86).

Evaluation du risque :

La plantation est une période de détection des plants atteints de sclérotiniose en pépinière. Soyez vigilants lors de la plantation et éliminez les plants atteints.

Mesures prophylactiques :

- Repiquer des plants sains et éliminer et détruire les plantes lors de la plantation ;
- Respecter les rotations,
- Eviter les précédents pouvant potentiellement héberger le parasite (tournesol, colza...)
- Précédent idéal = céréales à paille ;
- Raisonner la fertilisation azotée et l'irrigation ;
- En plein champ, éviter les irrigations par aspersion en fin de journée pour que les plantes puissent sécher avant la nuit ;

- En fin de culture (pépinière et champ), il faut absolument éliminer et détruire les plantes atteintes et leurs sclérotés et éviter « d'étendre » les tiges dans les parcelles.

Plus d'information sur le lien suivant :

https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Sclerotinia.pdf

• Mildiou

Les premières traces de mildiou ont été repérées sur la parcelle de référence de Saint Ignat (63). Les conditions météorologiques sont propices au développement de ce dernier. Cependant ces traces restent à confirmer dans les semaines à venir.

Un gros risque de mildiou est à prévoir suite aux conditions climatiques sur tous les secteurs.

Evaluation du risque :

Les stades au champ sont à risque pour le développement du mildiou. Surveillez vos parcelles et son apparition et appliquez les mesures prophylactiques nécessaires.

Conditions de développement :

- Hygrométrie élevée (> 70%)
- Température : 16 à 23 °C
- Temps couvert
- Eau libre sur les feuilles
- Tabac sensible

Mesures prophylactiques :

- Planter du plant sain et choisir les variétés les moins sensibles ;
- Si les premières taches apparaissent, limiter les irrigations au maximum
- Détruire les plants dès la fin des prélèvements pour la plantation et les repousses après récolte afin d'éviter la multiplication de la maladie.

Plus d'informations sur le lien suivant :

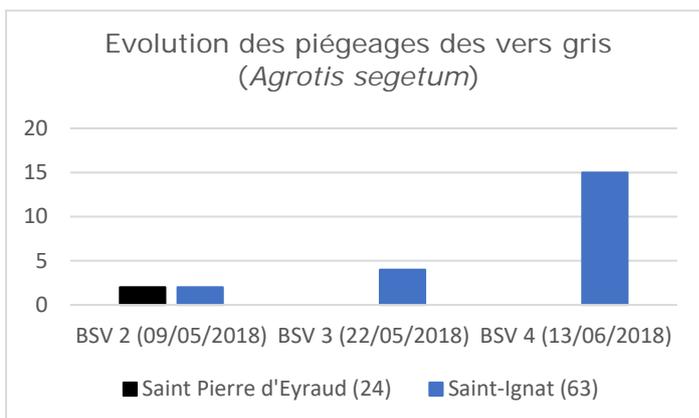
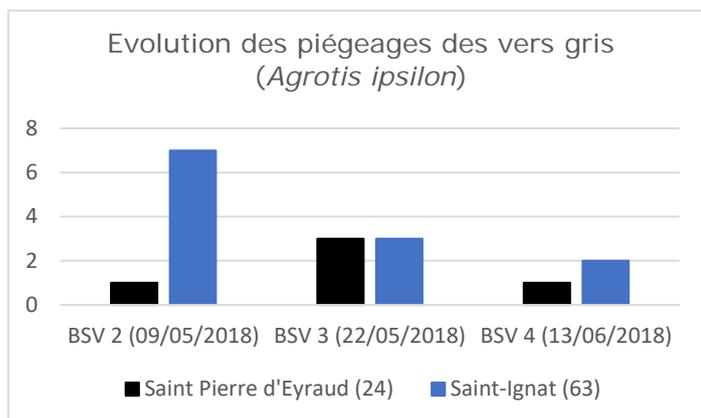
https://nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Mildiou.pdf

Ravageurs

• Réseau de piégeage

Dans la période du 23 mai au 13 juin, 1 *Agrotis ipsilon* a été piégé sur la parcelle de référence de Saint-Pierre-d'Eyraud (24) et 2 *Agrotis ipsilon* et 15 *Agrotis segetum* ont été piégés sur la parcelle de référence de Saint-Ignat (63).

Aucun adulte d'*Helicoverpa* n'a été piégé pendant cette période. Les pièges des parcelles d'Amuré et d'Aussevielle n'ont piégé aucun individu (*Agrotis* et *Helicoverpa* confondus).



• Noctuelles terricoles

L'activité des noctuelles terricoles s'est intensifiée depuis le dernier BSV. En ce qui concerne les parcelles de référence, quelques pieds sont touchés sur la parcelle de Saint-Ignat (63) malgré la mise en place de mesures prophylactiques et des traces ont également été relevés que celle d'Amuré (79).

Pour les parcelles, en tour de plaine, des traces de noctuelles sont repérées dans les zones de Thuret (63) sur 5 ha, Charre (64) sur 3 ha, Horsarrieu (40) sur 5 ha, Souillac (46) sur 5 ha, Vivonne (86) sur 65 ha, Sarlat la Canéda (24) sur 2,5 ha et La Fouillade (12) sur 8 ha.

Evaluation du risque :

Les dégâts liés à la présence de noctuelles terricoles et défoliatrices sont plus nombreux en ce qui concerne les signalements par rapport au dernier BSV mais les dégâts restent faibles. Le seuil théorique de risque de 5% des pieds attaqués n'est pas encore atteint.



Vers gris

Photo : D. Saurel – Midi tabac

Plus d'information sur les liens suivants :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Noctuelles_terricoles.pdf

• Limaces

Des traces de limaces ont été repérées sur les parcelles, en tour de plaine, des zones de Bergerac (24) sur 3 ha, Vivonne (86) sur 120 ha, de Saint Sylvestre sur Lot (47) sur 1 ha et de La Fouillade (12) sur 5 ha. C'est également le cas sur la parcelle de référence d'Amuré (79) et de Cuzorn (47) à hauteur de 1%

Les parcelles, en tour de plaine, des zones de Bergerac (24) sur 3 ha, de Vivonne (86) sur 120 ha, de Saint Sylvestre sur Lot (47) et de Saintes (17) sur 1 ha ont également subi quelques dégâts liés à des attaques de limaces mais ces derniers sont modérés (1 à 20%).

Il est à noter que les parcelles du secteur d'Horsarrieu (40) ont subi des dégâts plus importants (>20%) mais qui restent bien réparties sur une surface totale de 15 ha.

Les limaces sont également à surveiller dans la zone de Charre (64).

Evaluation du risque :

La présence de limaces et les dégâts qui y sont associés sont observés avec parfois des dégâts importants.

• Pucerons

Des traces de pucerons sont observées sur les parcelles, en tour de plaine, des zones de Pujo (65), Vivonne (86) et de La Fouillade (12).

Evaluation du risque :

Des observations de pucerons ont été réalisées mais ces dernières restent limitées à quelques zones. De plus les dégâts sont faibles. Leur signalement est moins important que lors du précédent BSV. Restez toutefois vigilants et surveillez-les pour détecter les premières infestations et tentez de les maîtriser. Protégez les auxiliaires naturels.



Présence de pucerons sur plants de tabac

Mesures prophylactiques contre les pucerons :

Le seul moyen pour lutter contre les pucerons sont les observations régulières afin d'essayer de stopper les toutes premières infestations. Observer la population d'auxiliaires qui va s'implanter naturellement autour. Apprendre à les reconnaître et à les protéger.

• Taupins

Des traces de taupins sont relevées sur les parcelles des secteurs de Thuret (63) sur 5 ha et de Vivonne (86) sur 25 ha.

Des dégâts modérés (< 20%) ont également été recensés sur les secteurs de Vivonne (86) et de Saint Sylvestre sur lot (47) sur 5 ha pour chaque secteur.

Evaluation du risque :

La présence de taupins a été signalée mais sur des secteurs qui restent limités. Les dégâts qui y sont liés restent faibles.



Dégâts de taupins sur plant de tabac

Photo : N. Barret - TGA

Mesures prophylactiques :

- Travailler superficiellement le sol par temps sec, en fin de printemps et en fin d'été quand les larves sont proches de la surface du sol, afin d'entraîner la mort des ravageurs par dessiccation ;
- Eviter les précédents prairies de graminées ou de légumineuses pendant plus de quatre ans, ainsi que les jachères ;
- Allonger les rotations en introduisant des cultures de printemps qui couvrent peu le sol en mai et sont défavorables à la ponte ;
- Mettre en place des rotations de cultures moins sensibles à ce coléoptère, comme les crucifères ;
- Eviter les apports tardifs de matière organique.

Plus d'informations sur le lien suivant :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/094_Inst-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2018/Notes_techniques/Fiches_Bio-agresseurs_Tabac/Fiche_Taupin.pdf

• Corbeaux

Les parcelles, en tour de plaine, de la zone de Vivonne (86) continuent de subir des attaques de corbeaux. Les dégâts liés à ces derniers sont modérés et s'étendent sur une surface de 80 ha.

Adventices

Suite aux conditions météorologiques de ces dernières semaines, les levées d'adventices ont été favorisées et certaines parcelles présentent un salissement important. Les fortes pluviométries ont empêché la réalisation du binage pouvant permettre de limiter ce développement, notamment sur les secteurs du Puch d'Agenais (47) et de Loupiac de la Réole (33).

La présence d'autres graminées sur le secteur d'Amuré et de Vivonne ainsi que d'autres dicotylédones sur celui de Vivonne (86) a été signalée.

ZONES GEOGRAPHIQUES	Parcelles de référence (Nombre de plantes au m ²)						Tour de plaine (Surface en ha où la présence d'adventices a été observée)											
	Saint Palais de Pholain	Amuré	Saint Pierre d'Eyraud	Cuzorn	Puch d'Agenais	Loupiac de La Réole	Thuret	Saussens	Charre	Bergerac	Saintes	Campuzan	Souillac	Vivonne	Sarlat La Canéda	Saint Sylvestre sur Lot	La Fouillade	Horsarrieu
Ambroisie							2,5							180				
Amaranthe		1 à 10							5			10	10	60	15		X	
Chardons											4			50				
Chenopode		1 à 10			1 à 10	1 à 10						5		210		14	X	
Datura		< 1		1 à 10	1 à 10	1 à 10	1,6	3				6	45		14			
Liserons	15 %		5 %						5	3	12	5	25	180	2			
Mercuriale		<1												260	1,8			
Morelle		< 1			1 à 10							5	10	150		2		
Panic							5	1	5				25	110	2,1		X	
Renouée		1 à 10			1 à 10	1 à 10			5					220	15	2	X	
Sétaire																		5



Ambroisie (photo de gauche), Amaranthe (photo du milieu), renouées et liserons (photos de droite) dans champ de tabac

Photo : D. Saurel – Midi-tabac

Autres informations

Auxiliaires

Les chrysopes et les coccinelles ont fait leur apparition sur les parcelles en tour de plaine de la zone de La Fouillade (12).

Dégâts liés aux conditions climatiques

La pluviométrie élevée, les fortes pluies, les orages et la grêle de ces dernières semaines n'ont pas épargné les plantations de tabac entraînant parfois des dégâts importants.

Ces conditions climatiques ont retardé certaines plantations, favoriser le développement d'adventices car les binages sont impossibles. Certaines parcelles plantées sont en excès d'eau ou ravinées. C'est le cas de celles de Saussens (31). Les fortes quantités d'eau ainsi que la grêle ont également, plus ou moins, impacté la zone de Saintes (17) où la aussi tout travail a été empêché.



Parcelle de tabac ravinée

Photo : N. Barret - TGA

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Grand Sud-Ouest Tabac sont les suivantes :

ARVALIS – FREDON Aquitaine - Périgord Tabac -
Tabac Garonne Adour - Midi Tabac – Coopérative CT2F

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".